



AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne organise pour la session 2011
un concours sur titres avec épreuves d'accès au grade de :

PSYCHOLOGUE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE

pour les besoins exprimés par les Centres de Gestion de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Dordogne, du Gers, de la Gironde, des Landes, du Lot, des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, de la Haute-Vienne

pour 58 POSTES

CONDITIONS D'ACCES :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude les candidats déclarés admis à un concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires :

1° De la licence et de la maîtrise en psychologie;

les candidats doivent en outre justifier de l'obtention :

a) soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ;

b) soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

c) soit de l'un des diplômes suivants :

- 1 - Diplôme de psychopathologie de l'université d'Aix-Marseille, puis de l'université Aix-Marseille-I.
- 2 - Diplôme de psychopathologie de l'université de Besançon.
- 3 - Diplôme d'études psychologiques et psychosociales, option psychopathologie, de l'université de Bordeaux, puis de l'université Bordeaux-III, puis de l'université Bordeaux-II.
- 4 - Diplôme de psychologie pratique, option psychopathologie ou option psychopédagogie médico-sociale, de l'université de Clermont-Ferrand, puis de l'université Clermont-Ferrand-II.
- 5 - Diplôme de psychopathologie de l'université de Dijon.
- 6 - Diplôme de psychopathologie de l'université de Grenoble, puis de l'université Grenoble-II.
- 7 - Certificat d'études supérieures de psychologie pathologique de l'université Lille-III.
- 8 - Diplôme de psychologie pratique, option psychopathologie ou option psychopédagogie médico-sociale, de l'université de Lyon, puis de l'université Lyon-II.
- 9 - Diplôme de psychopathologie et de psychologie appliquée de l'université de Montpellier, puis de l'université Montpellier-III.
- 10 - Diplôme de psychologie pathologique de l'université de Nancy, puis de l'université Nancy-II.
- 11 - Diplôme de psychologie pathologique de l'institut de psychologie de l'université de Paris.
- 12 - Diplôme de psychopédagogie spéciale de l'institut de psychologie de l'université de Paris.
- 13 - Diplôme de psychologie de l'université Paris-V.
- 14 - Diplôme de psychologue clinicien de l'université Paris-VII.
- 15 - Certificat d'études supérieures de psychologie pathologique de l'université Paris -X.
- 16 - Diplôme de psychopathologie de l'université de Rennes, puis de l'université Rennes -II.
- 17 - Certificat d'études supérieures de psychologie pathologique de l'université de Strasbourg, puis de l'université Strasbourg I.
- 18 - Diplôme de psychopathologie de l'université de Toulouse, puis de l'université Toulouse -II.
- 19 - Diplôme de psychologue praticien délivré jusqu'au 31 décembre 1969 par l'Institut catholique de Paris.
- 20 - Diplôme de psychopathologie clinique délivré depuis le 1^{er} janvier 1970 par l'Institut catholique de Paris.

2° De diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes mentionnés ci-dessus, dans les conditions fixées par l'article 1^{er} du décret n°90-255 du 22 mars 1990 modifié. Cette équivalence est délivrée par le Ministère de l'enseignement supérieur.

En outre le décret n°2005-97 du 3 février 2005 complétant le décret n°90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue étend la comparaison des diplômes étrangers à :

- la licence visée au 1°) et au master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- la licence mention psychologie et au master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

3° Du diplôme de psychologie du travail délivré par le Conservatoire national des arts et métiers ;

4° Du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris ;

5° Du diplôme d'État de conseiller d'orientation psychologue.

Ce concours ne relevant pas du dispositif d'équivalence mis en place par le décret n°2007-196 du 13 février 2007, les candidats ressortissants d'un des pays de l'Union Européenne, titulaires de titres équivalents à ceux requis pour se présenter au concours ne peuvent être inscrits que s'ils sont en possession d'une attestation de reconnaissance délivrée par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur et d'une autorisation d'exercer la profession de psychologue.

PERIODE ET MODALITES D'INSCRIPTION :

Préinscription sur le site Internet du Centre de gestion :

du 19 octobre au 17 novembre 2010, sur le site www.cdg31.fr

Retrait des dossiers au Centre de Gestion de la Haute-Garonne

du 19 octobre au 17 novembre 2010, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Retrait des dossiers par voie postale :

Du 19 octobre au 9 novembre 2010 minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Toute demande de dossier par **voie postale** devra être accompagnée d'une enveloppe format A4 libellée aux nom et adresse du demandeur, et timbrée à 2,30 €.

Date limite de dépôt des dossiers complets :

25 novembre 2010 à 17h00 à l'accueil du Centre de Gestion ou à minuit, le cachet de la poste faisant foi

Les dossiers d'inscription sont à **déposer ou à renvoyer** exclusivement
au Centre de Gestion de la Haute-Garonne,
1 rue Marconi,
BP 94424,
31405 TOULOUSE CEDEX 4,

Important : Les demandes de dossiers par mèl, télécopie ne sont pas satisfaites. Les demandes de dossiers et les dossiers transmis hors délais précisés ci-dessus ne sont pas acceptés. Les dossiers insuffisamment affranchis et taxés ne sont pas acceptés. Les dossiers photocopiés par les candidats et les captures d'écran ne sont pas acceptés.

Première épreuve du concours prévue le jeudi 10 février 2010 dans la Haute-Garonne